



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 11 AVRIL 2018

Délibération

2018 – 27 DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Président de séance : Monsieur Jean-Philippe MACHON

Présents : 27

Jean-Philippe MACHON, Jean-Pierre ROUDIER, Nelly VEILLET, Bruno DRAPRON, Françoise BLEYNIE, Frédéric NEVEU, Liliane ARNAUD, Marcel GINOUX, Céline VIOLLET, Dominique ARNAUD, Annie TENDRON, Gérard DESRENTE, Jacques LOUBIERE, Danièle COMBY, Christian BERTHELOT, Marylise MOREAU, Philippe CREACHCADEC, Fanny HERVE, Nicolas GAZEAU, Claire CHATELAIS, Mélissa TROUVE, Aziz BACHOUR, Erol URAL, François EHLINGER, Laurence HENRY, Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Josette GROLEAU

Excusés ayant donné pouvoir : 7

Marie-Line CHEMINADE à Jean-Philippe MACHON, Jean ENGELKING à Annie TENDRON, Dominique DEREN à Dominique ARNAUD, Christian SCHMITT à Nelly VEILLET, Caroline AUDOUIN à Claire CHATELAIS, Philippe CALLAUD à Renée BENCHIMOL LAURIBE, Serge MAUPOUET à Josette GROLEAU.

Absente excusée : 1

Brigitte FAVREAU.

Secrétaire de séance : Monsieur Marcel GINOUX

Date de la convocation : 05 avril 2018

Date d'affichage : 30 AVR. 2018

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-29,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, particulièrement les articles L. 123-4 et suivants, R. 123-9,

Vu la délibération n°14-69 du 14 avril 2014 désignant les membres du Conseil Municipal pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), modifiée par les délibérations n°4 du 19 juin 2015 et n°8 du 1er mars 2016,

Considérant que Monsieur Jean-Claude LANDREAU, conseiller municipal élu sur la liste « Un nouveau souffle pour Saintes », a signifié sa démission de son mandat de conseiller municipal par un courrier en date du 3 janvier 2018,

Considérant que la démission de Monsieur Jean-Claude LANDREAU du Conseil Municipal entraîne sa radiation de la liste des membres du Conseil Municipal siégeant au Conseil d'Administration du CCAS,

Considérant que par conséquent il y a lieu de procéder au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus par le Conseil Municipal,



Considérant que les membres élus du Conseil d'Administration du CCAS le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Considérant qu'il est proposé une liste unique composée de

- Annie TENDRON
- Danièle COMBY
- Jacques LOUBIERE
- Marylise MOREAU
- Aziz BACHOUR
- Renée BENCHIMOL-LAURIBE
- Josette GROLEAU
- Liliane ARNAUD

Après consultation de la Commission « Gérer » du jeudi 29 mars 2018,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur le principe d'un vote à main levée,
- Sur l'élection des membres du Conseil Municipal appelés à siéger au Conseil d'Administration du CCAS,

- Sont élus :

- Annie TENDRON
- Danièle COMBY
- Jacques LOUBIERE
- Marylise MOREAU
- Aziz BACHOUR
- Renée BENCHIMOL-LAURIBE
- Josette GROLEAU
- Liliane ARNAUD

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité l'ensemble des propositions.

Pour l'adoption : 28

Contre l'adoption : 6 (François EHLINGER, Laurence HENRY, Renée BENCHIMOL-LAURIBE en son nom et en celui de Philippe CALLAUD, Josette GROLEAU en son nom et en celui de Serge MAUPOUET)

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Philippe MACHON



En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.